



Faux ou abus de faiblesse concernant un prêt à la consommation

Par **Dindon**, le 11/02/2014 à 15:26

Bonjour à tous,

Voilà, il y a deux semaines j'ai reçu l'appel d'un service de recouvrement me stipulant que je devais 7500 € suite au non-remboursement d'un crédit auto de 5000 € que mon ex a fait en 2008 auprès de Cofidis et qu'il a cessé de payer en 2011.

Je ne sais pas comment c'est possible mais lorsqu'il a souscrit son crédit il m'a ajouté en co-emprunteur. Il avait accès à mes pièces d'identité. Étant donné que nous vivions ensemble, et en raison d'une déficience visuelle sévère dont je suis victime, il a facilement pu signer à ma place... ce qui serait une chance car je pourrais le prouver, ou plus horriblement il a très bien pu me faire signer ce document en le faisant passer pour un papier standard... étant donné que je ne peux ni lire ni écrire... (J'utilise une synthèse vocale et une dictée vocale pour vous écrire)

Je précise que nous nous sommes séparés quelques semaines après la souscription de ce crédit, comme par hasard, et que le couple battait de l'aile depuis plusieurs mois. Il avait un CDI à ce moment-là, raison pour laquelle ça ne me paraissait pas anormal qu'il puisse obtenir un crédit.

A l'heure actuelle, et depuis toujours, je ne travaille pas et touche une pension d'invalidité en raison de mon handicap.

Voici mes questions :

Premièrement, pourquoi suis-je prévenu que maintenant de ce litige alors qu'il a arrêté de payer depuis 2011, et que je n'ai jamais caché mon adresse ?

Deuxièmement, le conseiller du recouvrement m'affirme que je suis interdit bancaire depuis cette date et je n'ai jamais été prévenue, j'ai toujours une carte bleue et un chéquier, mais je serai interdit de prêt, Est-ce normal de ne pas être au courant de cela ?

Troisièmement, mon ex a disparu de la circulation de la terre, là dernière fois que je lui ai parlé c'était certainement juste avant qu'il arrête de payer, et il était à l'étranger... et la personne du recouvrement m'a dit qu'il serait parti au Gabon, Et qu'ils n'ont pas essayé de le retrouver car c'était plus facile de se retourner vers moi, comment faire pour le retrouver ? Je suis à la recherche de ses parents...

Quatrièmement, étant donné que je ne veux pas régler cette somme à l'amiable ils vont m'envoyer un huissier, Mais va-t-il réellement me contacter avant d'agir ? car c'est à ce moment-là que je pourrai enfin faire mes démarches et déposer plainte contre mon ex pour usage de faux ou abus de faiblesse. pour le moment toutes ces informations je les ai obtenues vocalement, aucune trace écrite car ils ne veulent pas me donner le dossier...

Cinquièmement, la personne du recouvrement a certainement voulu m'intimider en me disant que je ne pourrai pas porter plainte, que ça date de trop longtemps, dites-moi que c'est faux ?

Sixièmement, dans le cas où je ne m'en sortirai pas, même si je ferais absolument tout pour, lorsqu'on est coemprunteur on est également copropriétaire non ? Si c'est le cas, la moitié de la voiture m'appartient ? C'est une question un peu dans le vent car de toute manière la voiture n'existe plus...

Septièmement, dans quelques semaines je devais emménager avec mon nouvel ami, mieux vaut-il repousser cela ? Ou est-ce que rien ne peut lui tomber dessus à cause de tout ça ?

je vais m'arrêter là pour le moment, en espérant de tout cœur que vous pourrez m'aider... j'ai eu beaucoup de mal à faire ce message et je n'irai donc pas ailleurs pour poser ces questions. En vous remerciant

Par moisse, le 11/02/2014 à 18:43

Bonjour,

Je crois que vous pouvez dormir sur vos 2 oreilles, la prescription est passée par là (2 ans) Il serait étonnant que le créancier dispose d'un titre exécutoire en mandatant une société de recouvrement.

Surtout n'écrivez rien qui pourrait prêter à confusion, reconnaître une dette quelconque...

Par Dindon, le 11/02/2014 à 19:08

Merci beaucoup...

Je suis justement tombée sur des articles concernant la prescription... par contre je ne trouve pas la réponse à la question suivante :

La société de recouvrement me dit qu'ils ont racheté la créance en octobre 2013... tout ne recommence pas à partir de cette date ? C'est donc une escroquerie ? ?

C'est les montagnes russes dans ma tête... désespérée tout à l'heure et là presque euphorique... reste ce dernier point
a Éclairer

Par moisse, le 11/02/2014 à 19:54

Bonsoir,

La prescription débute au premier impayé.

Le rachat de la créance c'est une cautère sur une jambe de bois.

Lorsqu'une entreprise sait que sa créance est prescrite, ou irrécupérable, elle la revend pour pas cher (un pourcentage de la somme) à un lascar tétu et pugnace qui va tenter d'en récupérer une partie au poker menteur.

Par **Dindon**, le **11/02/2014** à **20:48**

Mille mercis ! Passé une aussi bonne soirée que moi...

Par **pat76**, le **19/02/2014** à **18:21**

Bonjour

Si une personne se prétendant huissier vient vous voir, demandez lui de vous présenter sa carte professionnelle. Si elle refuse de le faire dites lui simplement que vous appelez la police.

Par **Dindon**, le **19/02/2014** à **21:35**

Lerci

Par **Dindon**, le **14/03/2014** à **15:20**

Bonjour,

Je reviens vers vous car j'ai des nouvelles infos...

Depuis, j'ai reçu des courriers et d'autres appelle... sauf que j'ai redemandé la date du dernier impayé et comme par hasard ce n'était pas la même... au lieu de 2011 on m'a dit 2012... je leurs ai dit que ce n'était pas cette date là qu'on avait donné la dernière fois... et je n'ai pas eu vraiment d'explication... ce qui signifierait que je ne suis pas encore dans le délai de prescription... puis je exige les documents pour avoir une certitude ? Ils ne veulent rien me donner car selon eux ce n'est pas une obligation

J'ai également parlé de la prescription et la fille n'a pas vraiment perdu son sang-froid et m'a sorti des trucs que je n'ai pas vraiment compris Mais en gros même si y avait la prescription j'étais encore redevable mais je ne me rappelle plus de ce qu'elle m'a dit

De plus j'ai encore fait des recherches sur Internet et apparemment cet organisme est plutôt réputé positivement... donc je ne sais pas s'ils sont sérieux ou pas... sachant que je vous rappelle que j'exige les documents pour pouvoir porter plainte... mais ils ne veulent pas entendre cela... donc je ne sais pas quoi faire je me sens freinés dans ma vie...

La dernière lettre que j'ai reçu ils sont plutôt gentils me demandant de les contacter pour échelonner les paiements... je n'y réponds pas de toute manière...

Merci par avance encore...

Par **moisse**, le **14/03/2014** à **15:57**

Bonsoir,

Vous ne répondez plus, vous n'écrivez rien et attendez.

Il n'y a pas lieu de porter plainte, sauf si les agissements de cette société s'apparentent à du harcèlement par le caractère réitératif des courriers/appels/menaces...

Par **Dindon**, le **14/03/2014** à **16:29**

Si je veux porter plainte c'est pas envers la société mais envers mon ex qui a signé sans mon consentement le crédit